

Note de conjoncture sur les immatriculations de véhicules neufs en Normandie

Synthèse annuelle 2018

N°3

La dé-dieselisation manifeste du marché automobile particulier

Édito

Cette note semestrielle de conjoncture a pour objectif de mettre à disposition de tous une information synthétique sur les immatriculations neuves en Normandie. Sur l'ensemble de l'année 2018, près de 206 000 véhicules neufs ont été immatriculés en Normandie, soit 1,1 % de plus que l'année précédente. Parmi ces immatriculations neuves, les ventes de voitures particulières et commerciales en représentent près de 72 %. Fait marquant, les motorisations à essence deviennent majoritaires pour la première fois en 2018. Elles représentent aujourd'hui près de 56 % des ventes de véhicules neufs dans la région.

Patrick BERG

Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Normandie

En 2018, près de 148 000 voitures particulières et commerciales (VPC) ont été immatriculées en Normandie, soit 1 % de plus que l'année dernière. Cette hausse reste néanmoins inférieure à celle observée dans l'Hexagone (+2,8 %). Ces immatriculations normandes ont d'ailleurs fléchi en fin d'année. Ainsi, par rapport à décembre 2017, les immatriculations neuves de VPC normandes ont diminué de 22 % en décembre 2018. Elles représentent aujourd'hui près de 7 % des immatriculations françaises annuelles de VPC.

La part des motorisations essence poursuit son ascension

Sur l'année 2018, la hausse des immatriculations VPC essence s'est poursuivie (+19 % contre 16 % en 2017) alors que les immatriculations de VPC gazole ont enregistré une baisse de l'ordre de 18 %. Ce recul s'accélère d'ailleurs sur le mois de décembre 2018 où les immatriculations des voitures gazole baissent de 41 % par rapport à décembre 2017. Représentant encore 49,3 % des immatriculations en décembre 2017, la part du diesel dans les immatriculations de VPC tombe à 37,2 % en décembre 2018. La désaffection à l'égard des modèles thermiques a profité aux motorisations hybrides et électriques qui atteignent près de 7 % des immatriculations en décembre 2018 contre 3,7 % en décembre 2017, mais pour des volumes encore limités.

Immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves par énergie

	Décembre 2018			Année 2018		
	Nombre	Répartition	Évolution ¹	Nombre	Répartition	Évolution ²
Gazole	3 608	37,2 %	-41 %	59 347	40,2 %	-18 %
Essence	5 410	55,8 %	-7 %	81 865	55,5 %	19 %
Hybride	440	4,5 %	39 %	4 874	3,3 %	42 %
Électricité	231	2,4 %	52 %	1 414	1,0 %	14 %
Autres motorisations	0	0,0 %	NS ³	36	0,0 %	-18 %
Ensemble	9 689	100,0 %	-22 %	147 536	100,0 %	1 %

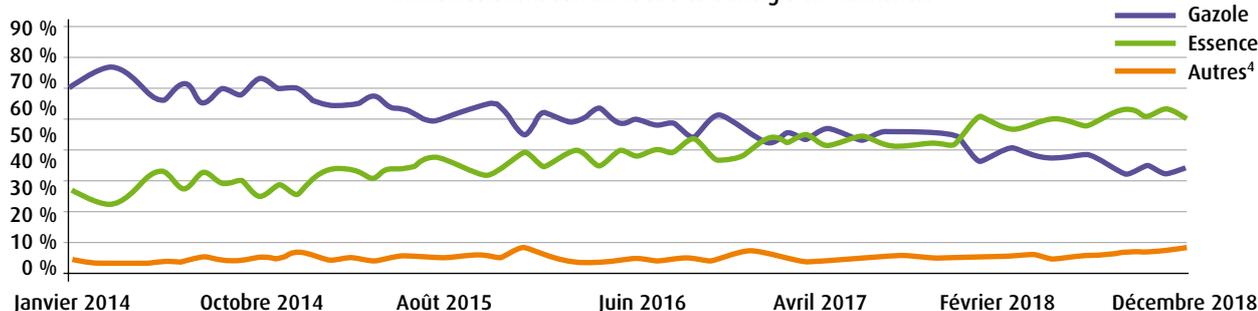
¹ Évolution entre les immatriculations du mois de décembre 2017 et celles de décembre 2018.

² Évolution entre les immatriculations de l'année 2017 et de l'année 2018.

³ NS = non significatif

Sources : SDES, RSVERO

Immatriculations suivant la source d'énergie en Normandie



Sources : SDES, RSVERO

4 : Autres regroupent toutes les motorisations hors essence et gazole

Les entreprises portent les immatriculations normandes

Sur l'année, près de 6 immatriculations neuves de VPC sur 10 sont réalisées au bénéfice de personnes morales. Malgré cette part encore conséquente, les immatriculations des flottes d'entreprise reculent de 3 % entre 2017 et 2018. Cette part importante des immatriculations professionnelles s'explique par un prix du cheval fiscal incitatif (35 € dans la région contre par exemple 51 € en Bretagne ou 46,15 € en Ile-de-France). Le marché normand est conforté par un accroissement des clients particuliers, de plus de 8 % entre 2017 et 2018. Cette progression confirme le signe de la bonne santé du marché automobile français et plus particulièrement normand, après une année 2017 déjà élevée (+ 4 %).

Immatriculations par statut

	Décembre 2018			Année 2018		
	Nombre	Répartition	Évolution ⁵	Nombre	Répartition	Évolution ⁶
Personnes morales	5 121	52,9 %	-26 %	86 311	58,5 %	-3 %
Personnes physiques	4 568	47,1 %	-17 %	61 225	41,5 %	8 %
Ensemble	9 689	100,0 %	-22 %	147 536	100,0 %	1 %

Sources : SDES, RSVERO

5 Évolution entre les immatriculations du mois de décembre 2017 et celles de décembre 2018.

6 Évolution entre les immatriculations de 2017 et de 2018.

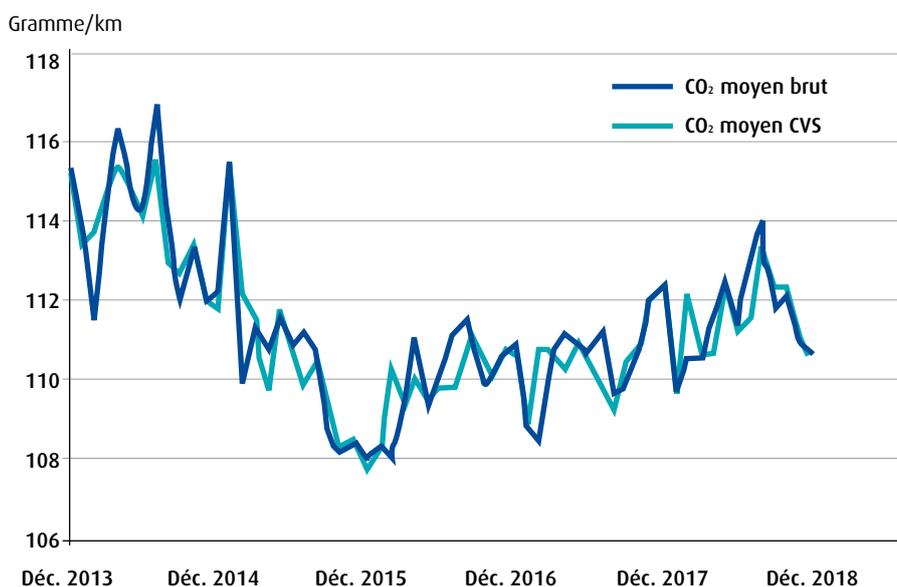
L'essentiel des immatriculations neuves en Seine-Maritime

Le poids des immatriculations en Seine-Maritime, département normand le plus urbain, reste très important. Il représente encore près de 59 % des immatriculations de VPC neuves en Normandie pour l'année 2018 (contre 60,5 % en 2017), très loin devant le Calvados (15,8 %). Sur les douze derniers mois, le département de la Manche enregistre l'évolution la plus importante du nombre d'immatriculations (+ 10 %).

Léger fléchissement des émissions de CO₂

En données corrigées des variations saisonnières (cf. méthodologie), les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en décembre 2018 sont en moyenne de 110,7 grammes par kilomètre, soit 1,3 % de moins qu'en décembre 2017. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation. Le redressement des émissions moyennes de CO₂ depuis la fin de 2015 est un effet du durcissement successif du bonus-malus écologique et de la désaffection à l'égard des voitures diesel. Ainsi, à puissance égale, un modèle sans plomb émet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

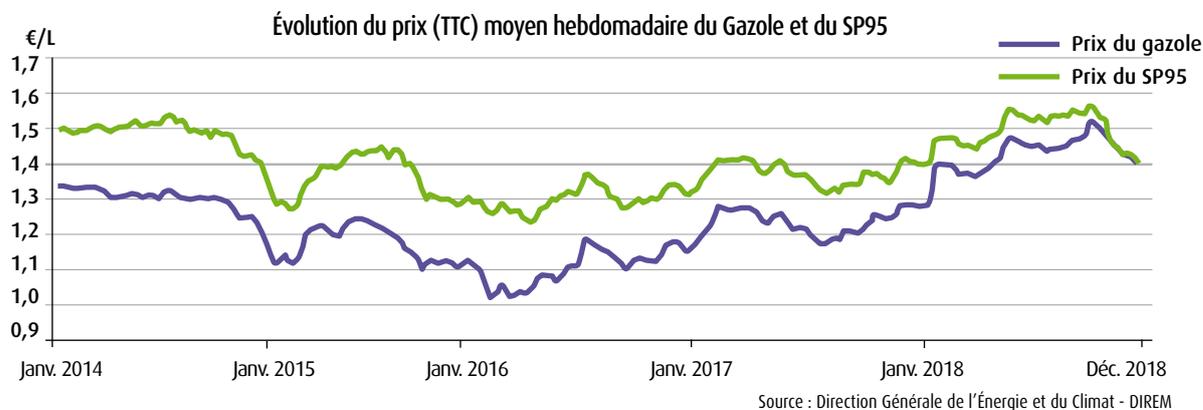
Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves particulières et commerciales en Normandie



Sources : SDES, RSVERO

Le prix du gazole au même niveau que le prix de l'essence en fin d'année 2018

Fin décembre 2018, le prix de vente au détail du litre de carburant automobile s'élève, en moyenne sur le territoire national, à 1,40 € pour le super sans plomb 95 (- 0,3 % par rapport à décembre 2017) et à 1,39€ pour le gazole (+ 7,8 %). En 2018, la hausse de la fiscalité française a renchéri de plusieurs centimes les prix des carburants notamment celui du gazole. Plus particulièrement, la loi de finances initiale 2018 (LFI 2018) poursuit le rattrapage de la fiscalité entre l'essence et le gazole (+2,6 c €/l pour le gazole de 2018 à 2021).



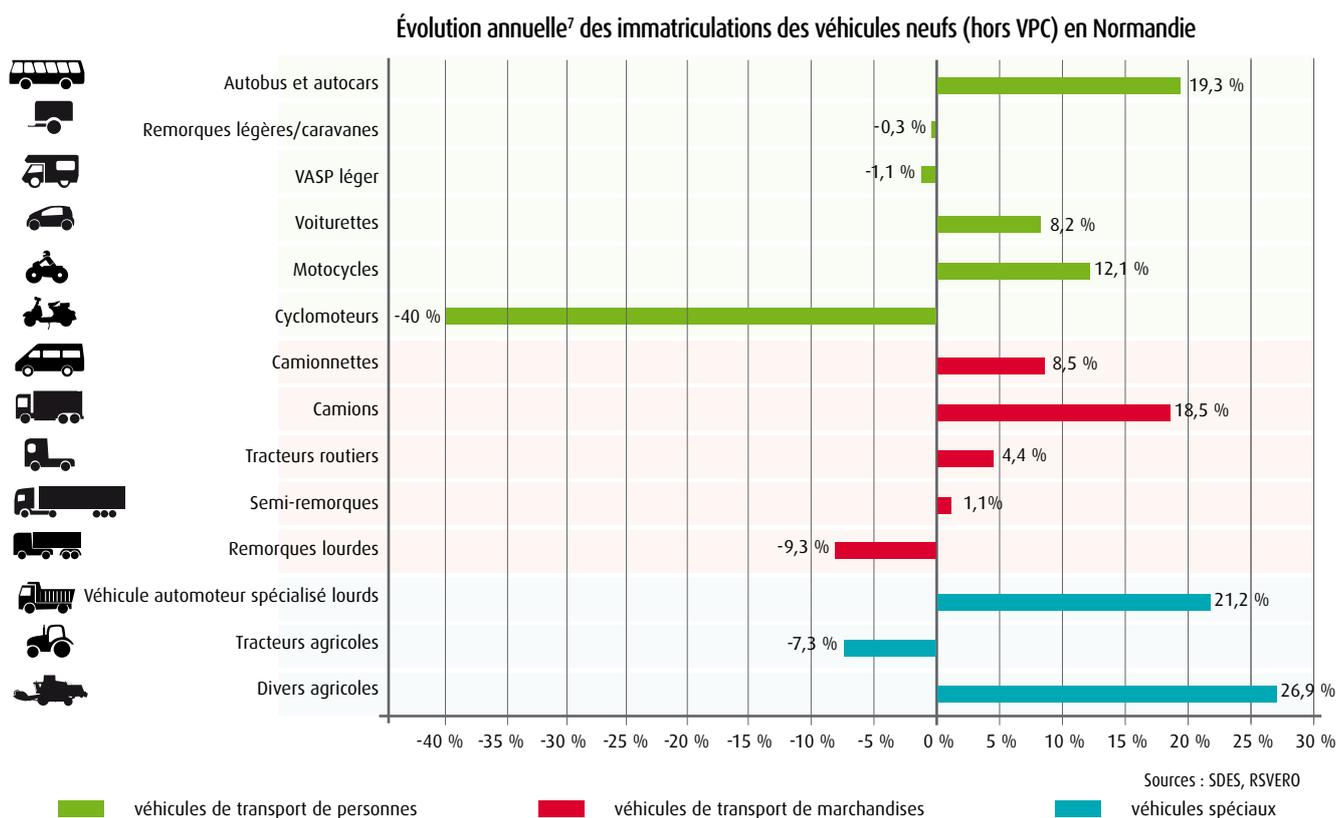
Faible progression de l'ensemble des immatriculations des autres catégories de véhicules

En dehors des VPC, les statistiques d'immatriculation distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été affichés ici en trois catégories : véhicules de transport de personnes, véhicules de transport de marchandises, véhicules spéciaux. En 2018, près de 58 000 immatriculations ont été enregistrées en région, soit 1,1 % de plus que l'année dernière.

Les immatriculations des véhicules conçus pour le transport de personnes reculent de 6 %. Durant cette période, les ventes neuves des cyclomoteurs chutent de 40 % par rapport à 2017 alors que les immatriculations de motocycles progressent de 12,1 %. Le segment des autobus et autocars, sur des volumes limités en région, progresse de 19,3 %.

Sur l'année, les immatriculations de véhicules destinés au transport de marchandises ont augmenté de 7,8 % par rapport à l'année précédente. Sur cette même période, les marchés les plus dynamiques sont ceux des camions, en hausse de 18,5 % et des camionnettes (+ 8,5 %).

Sur le marché des véhicules spéciaux, les ventes ont augmenté de 5 % par rapport à 2017. Alors que les immatriculations de tracteurs agricoles fléchissent de - 7,3 %, les ventes d'autres engins agricoles sont en croissance annuelle de 26,9 %.



⁷ Evolution entre les immatriculations des 12 derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Corrigées des variations saisonnières (CVS)

Les séries qui reflètent une activité socio-économique sont très souvent sensibles aux saisons. Ainsi, les immatriculations au mois d'août sont de l'ordre de 50 % inférieure à la moyenne mensuelle de chaque année. La série corrigée des variations saisonnières (CVS), construite à partir de la série initiale dite « série brute » permet de neutraliser les évolutions habituelles de l'année pour mieux faire ressortir à la fois les tendances de fond et les évolutions exceptionnelles.

Source et champ

Les données proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) du Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Écologique (MTE). Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le Ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en Transit Temporaire (TT), Importés en Transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en « W garage » (véhicules en essais) ou en « WW » (immatriculation temporaire).

Les différentes catégories de véhicules du RSVERO**Voiture particulière et commerciale**

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf, y compris celle du conducteur.

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturettes) et les motocyclettes.

Remorque légère et caravane

Remorque dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractée avec un permis B pour celle pesant moins de 750 kg.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Cycle pourvu d'un moteur, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm³ et dont la vitesse n'excède pas 45 km/h.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

Remorque lourde

Véhicule routier d'au moins 6 tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport : ambulances, engins de travaux publics, véhicules de pompiers... Les VASP légers (moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Autobus et autocar

Véhicule pour le transport en commun de personnes, d'au moins 10 places assises, y compris le conducteur. Les autobus sont destinés principalement au transport urbain. Ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Voiturette

Véhicule léger sans permis pour le transport de personnes.

En savoir plus sur :

les immatriculations nationales de véhicules routiers :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/vehicules-routiers-immatriculations.html

les immatriculations régionales de véhicules routiers :

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/etudes-et-publications-r280.html

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Cité administrative Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex

Tél. 02 35 58 53 27 - Fax. 02 35 58 53 03

dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr



Télécharger les données
de cette publication
www.data.gouv.fr